

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le jeudi 19 septembre deux mille dix-neuf à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Jean-Luc LANCELEVEE, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale,
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à M. TURBY
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire, qui a donné pouvoir à Mme MONTSEC
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à M. GUENON
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. BLANCHER
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Mme ROIRAND
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. LANCELEVEE
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE :

- Guy BARDIN, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS

- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale,
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale,
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal.

1. Ouverture de la séance
2. 1 minute de silence en hommage à Monsieur Philippe MADRELLE
3. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Frédérique ROIRAND
4. Absents excusés et délégations de pouvoirs
5. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 27 juin 2019,
6. Point supplémentaire à adjoindre :
 - Avis sollicité par le Conseil Départemental pour dénommer le Collège de CARBON-BLANC au nom de Philippe MADRELLE
 - Modification de la composition de la Commission Ressources

DELIBERATIONS GROUPEES

Monsieur le Maire indique que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ont été groupées en concertation avec les groupes d'opposition. Ainsi, il est convenu qu'un résumé des délibérations sera soumis et fera l'objet d'un vote unique. Il s'agit des points suivants :

- SALLE DU MOULIN – CESSION
- TERRAIN RUE VICTOR SCHËLCHER - CESSION
- EMPRUNT – FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SPORTIFS
- DECISION MODIFICATIVE N° 2
- SUBVENTION DANS LE CADRE DES COUPONS SPORT ET CULTURE
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION PETITS PRINCES
- VENTE DE VEHICULES - AUTORISATION
- PROGRAMME D'INTERET GENERAL – RENOUELEMENT DU DISPOSITIF
- PROGRAMME D'INTERET GENERAL
- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
- MANDAT SPECIAL ACCORDE AU MAIRE
- PERSONNEL – CREATION DE POSTE D'AGENTS NON TITULAIRES
- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
- LAEP – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE

DELIBERATIONS GROUPEES

1. DELIBERATION N° 2019-45 – SALLE DU MOULIN - CESSION

Présenté en Commission Urbanisme/Cadre de Vie/Contrats/Marchés Publics du 6 septembre 2019

La ville de CARBON-BLANC est propriétaire d'une parcelle bâtie rue du Moulin, parcelle AL 134 pour une contenance d'environ 328 m². Le bâtiment existant est une salle municipale ayant fait l'objet d'un arrêté de fermeture depuis le 21 avril 2015, suite à des désordres liés à la toiture provoquant des infiltrations d'eau, des risques électriques et l'absence d'accessibilité PMR. Cette salle n'a plus aucun usage public et est donc désaffectée.

Dans le cadre de la valorisation des biens municipaux, **le Conseil Municipal, à l'unanimité**, a décidé de mettre à la vente la parcelle AL 134 d'une surface d'environ 328 m² à M. BETTIOUI (domicilié 22 A Route de Tartavisat à MARTILLAC) ou à toute société lui appartenant pour un montant de 210 000 € net vendeur. Cet acquéreur souhaiterait réaliser la construction de 6 logements collectifs.

2. DELIBERATION N° 2019-46 – TERRAIN RUE VICTOR SCHOELCHER - CESSION

Présenté en Commission Urbanisme/Cadre de Vie/Contrats/Marchés Publics du 6 septembre 2019

La ville de CARBON-BLANC est propriétaire d'une parcelle de terrain rue Victor Schœlcher pour une contenance d'environ 140 308 m² soit environ 14 ha.

Dans le cadre de la valorisation des biens municipaux, **le Conseil Municipal, à l'unanimité**, a décidé de mettre en vente une partie de ladite parcelle d'une surface d'environ 1 299 m² à France Littoral Développement pour un montant de 250 000 € net vendeur.

La Société France Littoral Aménagement (sise 1 ter avenue Jacqueline Auriol à MERIGNAC) envisage la construction d'une trentaine de logements et d'une maison d'assistantes maternelles.

3. DELIBERATION N° 2019-47 – EMPRUNT

Présenté en Commission Ressources du 10 septembre 2019

Le 27 juin 2019, le Conseil Municipal a acté le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2019-2024 validant le plan de financement d'une partie du projet urbain dont :

- La construction de deux écoles et de bâtiments périscolaires sur le site du Faisan pour 10,5 M€
- La rénovation et la création d'équipements sportifs (Plaine des sports du Faisan et site Gaston Lacoste) pour 5 M€
- Le déménagement de la médiathèque dans l'ancien local du LIDL (Quartier Favols) pour 400 k€

Ce PPI intégrait une recherche d'emprunts bancaires pour 7 221 000 € (dont 5 336 000 € pour les Ecoles et 1 885 000 € pour les équipements sportifs) ainsi qu'un prêt relais de 2 789 200 € en 2020 permettant de faire l'avance de trésorerie en attendant la vente du terrain sur le site Gaston Lacoste en 2021.

Les banques de réseau de la commune ont été contactées (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Banque Postale) ainsi que la Banque des Territoires (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations) pour financer ces projets. En parallèle, une recherche de financement sur de nouveaux partenaires a été faite.

La proposition de la Banque SarrLB a été présentée car elle offre de nombreux avantages, à savoir :

- Un **taux d'intérêt, fixe, plus faible** que les autres.
- au 09/09/19, la banque SarrLb propose un taux de 1,17% contre 1,46% à la caisse d'Epargne complémentirement à un prêt au taux variable de 1.5% à la Banque des Territoire indexé sur le taux du Livret A
- Un financement sur une **durée de 30 ans** (contre 25 pour les banques de réseau) ce qui permet d'alléger la charge sur la capacité d'autofinancement (CAF)
- Un **différé de remboursement du capital** jusqu'à 2 ans (c'est-à-dire que la Commune commencera à rembourser le capital de l'emprunt qu'à compter de la livraison des chantiers prévue fin 2021) ce qui **évite de recourir au prêt relais**
- Un **financement à 100%** par le même organisme (ce qui permet une gestion plus simple pour le service financier : un seul partenaire, pas de pénalité en cas de remboursement anticipé si le taux actuariel est supérieur au taux contracté, une seule mensualité, une seule durée...)

le Conseil Municipal, à l'unanimité, a

- A décidé de contracter un prêt avec la banque SarrLB selon les modalités suivantes :
 - Montant : 7 221 000 €
 - Taux maximum : 1,40 % (le taux final ne sera connu que le jour de la signature et est susceptible de varier en fonction des taux d'intérêts des marchés financiers)
 - Durée : 30 ans
 - Différé d'amortissement : jusqu'à 2 ans
 - Périodicité : trimestrielle
 - Frais de commission : 11 617 € (commission de la plateforme Loanbox)
- autorise Monsieur le Maire à signer le prêt bancaire avec la banque SarrLb si toutes les conditions visées ci-dessus sont réunies.
- inscrit la recette correspondante au budget de l'exercice en cours, article 1641

4. DELIBERATION N° 2019-48 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Présenté en Commission Ressources du 10 septembre 2019

L'évolution des recettes et des dépenses ainsi que les dernières délibérations amènent le Conseil Municipal à se prononcer sur la décision modificative n°2.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- De nombreuses dépenses d'investissement ont déjà eu lieu ou bien l'engagement a été comptabilisé, ce qui nous permet d'ajuster les dépenses par opération. Les dépenses d'investissement sont en baisse de 11 282 € par rapport au budget précédemment voté.

Les plus importantes modifications concernent :

- les dépenses imprévues qui passent de 30 000 € à 10 000 €
- un investissement sur l'opération 37-Centre culturel Favols pour le remplacement des luminaires qui est annulé pour financer l'opération 39-Place Mendès France avec notamment la destruction du passage de l'Eglise.
- l'intégration de la délibération 2019-44 concernant l'augmentation du FIC
- Au niveau des recettes, certaines lignes budgétaires ont été revues pour notamment
 - prendre en compte les montants réellement perçus ou à percevoir
 - intégrer les éléments du PPI dont la présentation a été faite en juin dernier au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les budgets en dépenses et en recettes ont été revus pour prendre en compte les derniers éléments connus à savoir :

- Lors de l'élaboration du budget, les modalités de versement de la subvention ERASMUS+ ainsi que l'échéancier des dépenses n'étaient pas connus. Les versements connus, le budget doit être revu à la baisse en dépense et en recette de -87 992 € pour s'établir à 52 796 €.
- Suite à la délibération n°2019-42, le Conseil Municipal a voté l'inscription au budget d'une provision de 403 000 € HT (soit 483 600 € TTC) pour les pénalités éventuelles à Nexity
- Certaines lignes budgétaires sont ajustées sur les dépenses et les recettes connues en août 2019 à savoir :
 - En dépense : l'attribution de compensation à Bordeaux Métropole pour +12 989 €
 - En recette : les Taxes d'habitation et foncières pour +24 656 €, les rôles supplémentaires (rattrapages 2018) pour +26 282 €, la Dotation Globale de Fonctionnement pour +46 518 €, la Dotation de Solidarité Rurale pour + 7 821 € et enfin des travaux en régie pour +5 494 €

Afin de financer la dotation aux provisions, les dépenses imprévues sont diminuées de -299 220,75 € et le virement à la section d'investissement de -67 517,25 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur de ces modifications budgétaires.

5. DELIBERATION N° 2019-49 - SUBVENTION DANS LE CADRE DES COUPONS SPORT ET CULTURE

Présenté en Commission Ressources du 10 septembre 2019

Dans le cadre de la politique en direction du développement des activités sportives et culturelles, **le Conseil Municipal, à l'unanimité**, s'est prononcé sur l'attribution des subventions suivantes :

- Au Club Omnisports pour les coupons sport (580 €)
- A l'ASCJB pour les coupons culture (340 €)

La dépense sera inscrite sur le budget de l'exercice en cours à l'article 6574.

6. DELIBERATION N° 2019-50 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION PETITS PRINCES

Présenté en Commission Ressources du 10 septembre 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association Petits Princes dans le cadre de la course des enfants qui a été organisée et gérée par le Conseil Municipal des Jeunes lors de la dernière fête locale.

La dépense sera inscrite sur le budget de l'exercice en cours à l'article 6574.

7. DELIBERATION N° 2019-51 - VENTE DE VEHICULES – AUTORISATION

Présenté en Commission Ressources du 10 septembre 2019

Soucieuse de favoriser le réemploi des matériels et véhicules dont elle n'a plus l'utilité, la ville de CARBON-BLANC souhaite mettre en vente un certain nombre de véhicules. Cette démarche, relevant de la responsabilité sociale et environnementale de la collectivité participe au développement durable, à la bonne gestion patrimoniale et financière ainsi qu'à la qualité de vie au travail des agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre en vente sept véhicules de la flotte automobile. Les recettes seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours à l'article 775.

8. DELIBERATION N° 2019-52 - PROGRAMME D'INTERET GENERAL – RENOUELEMENT DU DISPOSITIF

Présenté en Commission Ressources du 10 septembre 2019

La ville de CARBON-BLANC s'est réengagée aux côtés de Bordeaux Métropole depuis 2015 dans le développement de dispositifs opérationnels spécifiques d'aide aux travaux destinés aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs en contrepartie d'une maîtrise de leurs loyers. Son implication en matière de réhabilitation du parc privé s'est également traduite par la mise en place d'aides propres venant en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Le premier Programme d'intérêt Général (PIG) permettant d'aider les propriétaires à financer des travaux d'amélioration de leur logement de 2008 à 2012, avait mis l'accent sur la réhabilitation de logements permettant une maîtrise des loyers conformément aux objectifs du PLH et constituait une première action volontariste de la collectivité en faveur de l'amélioration du parc privé.

Prenant la suite de ce dispositif incitatif d'aide aux travaux à partir de 2013 à 2019, le PIG 2 « Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole » a permis de répondre aux enjeux de lutte contre l'habitat indigne, de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap de propriétaires occupants.

Aujourd'hui, Bordeaux Métropole (BM) et les communes souhaitent poursuivre l'action engagée avec le PIG 2 sur le parc privé et lance le Programme d'Intérêt Général « Le Réseau de la Réhabilitation de Bordeaux Métropole » sur l'ensemble de l'agglomération pour la période 2019-2024.

Afin de contribuer activement à la réussite du dispositif, **le Conseil Municipal, à l'unanimité**, a décidé de

- valider les objectifs du Programme d'Intérêt Général pour la période 2019-2024,
- réserver la somme de 31 000 € sur la durée du dispositif au titre des subventions communales subséquentes,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent au Programme d'Intérêt Général, et notamment la convention d'engagement bilatérale Bordeaux Métropole – commune permettant la mise en place du PIG sur la commune.

9. DELIBERATION N° 2019-53 - PROGRAMME D'INTERET GENERAL

Présenté en Commission Ressources du 10 septembre 2019

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'habitat, **le Conseil Municipal, à l'unanimité**, a décidé de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour un administré à hauteur de 1 192 € pour l'aménagement d'une salle de bain en rez-de-chaussée.

10. DELIBERATION N° 2019-54 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Présenté en Commission Ressources du 10 septembre 2019

Lors de la séance du 11 avril 2019, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur de la tenue d'une formation à l'attention des équipes d'animation de l'ALSH organisée par la Ligue de l'Enseignement. Dans le prolongement de cette formation, la Ligue propose d'organiser des ateliers scientifiques axés sur les sciences, le numérique, la programmation et la robotique à destination des jeunes carbonblanais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce sur cette nouvelle convention avec la Ligue de l'Enseignement et autorise Monsieur le Maire à la signer.

11. DELIBERATION N° 2019-55 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A MONSIEUR LE MAIRE

Présenté en Commission Ressources du 10 septembre 2019

Dans le cadre du projet « animateurs européens pour la jeunesse » Erasmus+, plusieurs temps de rencontres sont organisés et permettent aux partenaires de se rencontrer afin de faire des points d'étape, de mettre en commun et approfondir le travail effectué par chacun entre deux séminaires, de préparer les étapes suivantes.

Le séminaire de lancement s'est tenu à CARBON-BLANC en mai 2019. Le prochain se déroulera en décembre 2019 à ROME. Il permettra de valider le référentiel de compétences, de travailler sur les contenus des modules de formation ainsi que de définir les méthodes pédagogiques permettant la création de la formation en ligne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour ce deuxième séminaire qui se déroulera à Rome du 8 au 12 décembre prochain et décide de prendre en charges les dépenses réelles liées à ce déplacement sur présentation de justificatifs

12. DELIBERATION N° 2019-56 - PERSONNEL – CREATION DE POSTE D'AGENTS NON TITULAIRES

Présenté en Commission Ressources du 10 septembre 2019

Lors de sa séance du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la création de la liste annuelle 2019 d'emplois contractuels.

Aujourd'hui, **le Conseil Municipal, à l'unanimité**, actualise cette liste afin de répondre aux besoins de la Collectivité par la création de 5 postes d'animateurs à temps non complet, à compter du 1^{er} octobre 2019.

13. DELIBERATION N° 2019-57 - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Présenté en Commission Culture/Citoyenneté/Education du 29 août 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes adopté le 13 avril 2017 notamment sur les modalités d'élection.

14. DELIBERATION N° 2019-58 - LAEP – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE

Présenté en Commission Jeunesse/Sport/Enfance du 5 septembre 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur du Lieu d'Accueil Enfants Parents qui précise notamment les horaires d'accueil dans la structure.

DELIBERATIONS DEGROUPEES

15. DELIBERATION N° 2019-59 - CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE, ABORDS ET VESTIAIRES – PROGRAMME – ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE – DEMANDES DE CO-FINANCEMENTS

Présenté en Commission Urbanisme/Cadre de Vie/Contrats/Marchés Publics du 6 septembre 2019 et en Commission Ressources du 10 septembre 2019

Dans le cadre de l'aménagement de la plaine sportive du Faisan, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le programme de l'opération qui comprend la réalisation d'un terrain de football synthétique, d'un bâtiment vestiaires ainsi que l'aménagement des abords en lieu et place d'un terrain existant pour un montant total de 1 375 000 € HT hors honoraires.

Afin de mener à bien cette opération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité**, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- lancer une consultation d'Assistance au Maître d'œuvre (AMO) pour réaliser la phase étude et consultation ainsi que le suivi du marché les travaux de construction,
- solliciter les co-financeurs du projet à savoir :
 - la Fédération Française de Football
 - la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine
 - le Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre des équipements sportifs des collectivités locales
 - des partenaires privés éventuels.

16. DELIBERATION N° 2019-60 - PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présenté en Commission Ressources du 10 septembre 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier le tableau des effectifs du Personnel de manière à répondre aux besoins de la Collectivité et favoriser l'évolution professionnelle des agents municipaux avec :

La suppression de :

- 5 postes d'Adjoint technique
- 3 postes d'Adjoint d'animation
- 2 postes d'Adjoint administratif
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture 2e classe

La création de :

- 1 poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- 4 postes d'Adjoint technique principal 2^e classe à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint d'animation principal 2^e classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif à temps non complet
- 1 poste de Rédacteur à temps complet
- 1 poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de bibliothécaire à temps complet
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe à temps complet

17. DELIBERATION N° 2019-61 - MODIFICATION DE LA COMMISSION RESSOURCES

A la demande du Groupe « Demain, CARBON-BLANC » qui souhaite modifier la composition de la Commission Municipale « Ressources », **le Conseil Municipal**, décide, à l'unanimité des voix, que M. Jean-Luc LANCELEVEE intègre la Commission « Ressources » à la place de M. Nicolas PINEAU

18. INFORMATIONS

- Avis du Conseil Municipal sollicité par le Conseil Départemental pour dénommer le Collège de Carbon-Blanc au nom de Philippe MADRELLE. Il est décidé par 20 voix POUR (majorité municipale et Groupe AGA, 4 voix CONTRE (groupe « Demain, CARBON-BLANC) de reporter cet avis lors d'un prochain Conseil Municipal. Un temps de réflexion et de discussion paraît indispensable pour se prononcer.
- Décision de l'Ordonnateur N° 1 du 05/09/2019 qui a pour objectifs :
 - l'amélioration de l'analyse des dépenses et des recettes par la création de nouveaux codes services,
 - permettre aux responsables de service d'avoir une gestion plus précise de leurs budgets.
 Cette décision n'impacte pas le montant des chapitres votés lors du budget primitif 2019.
- Décision du Maire de déclarer sans suite la consultation concernant l'AMO des groupes scolaires du Faisan suite à l'analyse et relance d'une nouvelle consultation avec modification des critères.
- Attribution du Marché portant sur l'aménagement provisoire du Stade Gaston Lacoste :
 - Lot n° 1 : Électricité attribué à l'entreprise FAUCHE (6 Route de Moissac 82130 à LAFRANCAISE pour un montant 39 101.42 € TTC
 - Lot n° 2 : Plomberie attribué à la Société SERSET (139 Avenue du Maréchal Leclerc à BEGLES) pour un montant de 32 837.18 € TTC
 - Lot n° 3 : Maçonnerie attribué à la SARL PERALI (12 Chemin de Peyrolits à LA MOTHE LANDERON) pour un montant de 11 868 € TTC
- Attribution du Marché
 - Démolition au Gymnase Lacoste attribué à la Société Avenir Déconstruction (4 avenue Descartes à ARTIGUES) pour un montant de 73 776 € TTC

La séance est levée à 20 heures 30

Fait à Carbon-Blanc, le 25 septembre 2019

Le Maire,




A. TURBY

